

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015

Nombre de conseillers : 19  
Présents : 17  
Votants : 17

L'an deux mil quinze le vingt-huit mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LE JALLE, Maire.

**PRESENTS** : Claude LE JALLE, Patrick HOUTEKIER, Marjorie BLAINEAU, Gwénaél LE FLOCH, Bénédicte BARRE-VILLENEUVE, Blaise MAYANGA, Michel LOUESSARD, Virginie LE JULE, Maryannick PELERIN, Nadine MIGNOT, Maryvonne DOS SANTOS, Frédéric HOCHARD, Anne-Catherine DESJARDINS, Didier LE DERFF, Nathalie LAUNAY,

Monsieur Jean-François BRETON a donné pouvoir à Monsieur Claude LE JALLÉ  
Monsieur Fabrice ROSOLI est arrivé à 21 h 05

**ABSENT** : Emilie MACÉ, Sébastien MOULIN,

### Convocation du 20 mai 2015

**Secrétaire de séance** : Madame Virginie LE JULE

### Personnel communal : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire explique que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Le conseil doit donc fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'évolution croissante des missions, des besoins des services et des compétences nécessaires pour mener à bien ce travail, le tableau des effectifs est ainsi modifié :

- création d'un poste de rédacteur à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Après délibération, le conseil municipal, par 15 voix pour et 1 abstention, approuve cette création de poste.

### Participation de l'employeur à la couverture sociale des agents

Le comité technique départemental a été consulté et a émis un avis favorable sur les modalités de la participation à la protection sociale complémentaire.

Il est ainsi proposé de participer aux risques santé et prévoyance dans le cadre de la labellisation selon les modalités ci-dessous :

- risque santé : 12 € par agent et par mois, versée directement à l'agent, sur présentation d'un justificatif.
- risque prévoyance : 8 € par agent et par mois, versée directement à l'agent, sur présentation d'un justificatif.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision

### Vannes Agglo: désignation d'un référent communal frelons asiatiques

Après délibération, le conseil municipal désigne, à l'unanimité.

- Jean-François BRETON, conseiller municipal, référent communal titulaire,
- Didier Le Derff, conseiller municipal, référent communal suppléant.

**Monsieur Fabrice ROSOLI est arrivé à 21h05 et a participé à tous les sujets à venir.**

### **Acquisition bâtiment**

Le local de la crêperie avec la partie arrière est en vente. Un contact a été pris avec Mr et Mme Le Levier, propriétaires, afin de connaître le prix de vente. Après négociations, la commune pourrait l'acheter au prix de 48 000 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir le local appartenant à Mr et Mme LE LEVIER Claude, moyennant le prix de 48 000 €, auxquels s'ajoutent les frais d'acte notarié.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette affaire.

### **Travaux 2015 :**

Programme de voirie 2015 : Le Cabinet QUARTA a été retenu : taux d'honoraires 3,5% du coût réel des travaux. Le programme de voirie sera : - voirie de Trévestier à Rangogo, y compris l'antenne vers le fond du village de Rangogo et la voirie sur le secteur de Kerdréan.

### **Association Treffl'Enfête subvention exceptionnelle tournoi de Molkky**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Association Treffl'enfête de Treffléan- crédit prélevé sur le C/6574, pour le tournoi de Molkky du mois de mai.

\*\*\*\*\*